*Création d'un nouveau Groupe de Travail au sein de la Commission Perspectives du Réseau du CURTE.*

# GT Méthodes d'étude et d'évaluation des projets du réseau de Grand Transport

## 1. Contexte

Conformément au Cahier des Charges du Réseau Public de Transport de l'électricité (RPT), la Documentation Technique de Référence (DTR) est rédigée par RTE, concertée en CURTE et publiée à l'intention des utilisateurs du RPT et des gestionnaires de réseaux de distribution. L'objectif est de les informer des règles d'exploitation et des conditions techniques auxquelles ils doivent satisfaire afin de soutirer ou d'injecter de l'énergie électrique du RPT. Ce document est également mis à la disposition des autorités publiques.

Les règles de développement (planification) du réseau ne sont pas explicitement citées par le Cahier des Charges du RPT comme devant être publiées dans le cadre de la DTR.
Néanmoins, le Règlement européen 2009-714[1] contient des obligations de transparence et impose ainsi à chaque GRT de publier ses règles de planification du réseau, cf. article 15 – information – alinéa 2 : « Les normes de planification, d'exploitation et de sécurité utilisées par les gestionnaires de réseau de transport sont rendues publiques ».
ENTSO-E publiera ses méthodes communes de développement du réseau en même temps que le Plan décennal européen de développement du réseau (premier projet attendu en mars 2012).

Par ailleurs, les clients de RTE ont exprimé une attente forte dans ce domaine[2], et les membres de la Commission Perspectives du Réseau ont souhaité disposer d'indicateurs afin d'évaluer les projets inscrits au Schéma Décennal de développement du réseau. Enfin, la plupart des GRT européens ont déjà publié leurs propres règles de planification.

RTE entend par conséquent publier un volet « développement » dans la DTR après en avoir concerté le contenu au sein de la Commission Perspectives du Réseau.

[1] RÈGLEMENT (CE) N°714/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juillet 2009 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité.

[2] Cf. Enquête de satisfaction 2008.

## 2. Mission du Groupe de Travail

Le Groupe de Travail créé est chargé de préparer un volet « développement » de la DTR, et de le présenter en Commission plénière Perspectives du Réseau du CURTE avec un objectif final de publication sur le site web institutionnel de RTE.

Il proposera les orientations à retenir en tenant compte :

- des problématiques et des contraintes techniques propres aux devoirs de gestionnaire du réseau de transport ;
- des services rendus pour la société en regard de leur coût (qualité de service, performance économique), en intégrant les impacts sur l'environnement (CO2, impact sur l'environnement local).

Ce nouveau volet sera établi en synergie avec les critères et recommandations existants dans les normes européennes de planification des réseaux utilisés par les GRT pour élaborer les Plans Régionaux d'Investissement (RIP) et le Plan Décennal Européen (TYNDP).

Le périmètre porte dans un premier temps sur le réseau dit de Grand Transport, soit le réseau 400 kV et les ouvrages 225 kV servant au Grand Transport.

## 3. Pilotage et participants

Président : Jean-Philippe ROUDIL – RTE - Directeur du Département Economie et Prospective

Secrétaire : Olivier HEYDEL – RTE - Ingénieur au Pôle Economie et Perspective du Système Electrique du Département Economie et Prospective

Participants

Producteurs, consommateurs, gestionnaires d'infrastructures, administration, associations.

Se sont déclarés intéressés pour participer au Groupe :

- ADEME
- DGALN
- DRIEE
- EDF ( CIST, DOAAT, R&D)
- FNE
- GDF Suez (dont Cofely)
- RFF
- SER

## 4. Esquisse du Programme de travail

En termes d'attendus, le volet développement de la DTR pourrait par exemple contenir les thèmes suivants :

- Les enjeux de la planification du réseau :
    - explicitation des contraintes et de leurs conséquences potentielles ;
    - distinction des finalités des réseaux de Grand Transport et des réseaux de répartition ; le réseau de Grand Transport constitue l'ossature du réseau électrique, on s'y attachera donc en premier
- Les modalités de prise en compte des scénarios et des hypothèses d'évolution du système
- Les méthodes d'études de l'état des réseaux et les critères d'analyse technique associées, ainsi que la phase d'évaluation des projets, en distinguant :
    - les critères d'analyse technique : cette partie reprendrait les principales dispositions techniques à retenir lors des études des réseaux à long terme, à savoir les règles pour établir un état des lieux et évaluer et dimensionner les renforcements nécessaires ;
    - la grille d'évaluation multicritère des projets : cette partie comprendrait les critères d'appréciation et les indicateurs retenus afin d'évaluer la performance des projets pour la collectivité, à la fois dans les domaines technico-économique et sur l'ensemble des aspects environnementaux, et sociétaux.
      Le test des indicateurs sera réalisé dans le cadre du GT « les Grands Schémas de long terme d'évolution du Réseau » de la CPR du CURTE.
- Benchmark sur ce qui est fait dans d'autres pays.

Au cas par cas, sur proposition du Président, et sauf à ce qu'un membre s'y oppose, une réunion ou des travaux pourront être ouverts à d'autres parties intéressées (ex : associations de défense du cadre de vie) afin d'enrichir et accélérer les débats.

# 5. Modalités d'organisation et calendrier de travail

Le GT se réunira à compter de janvier 2012, sur une durée de 12 mois.

Périodicité : environ 4 à 5 réunions étalées sur l'année 2012. Les réunions seront fixées d'une séance à l'autre.

Les travaux seront restitués en séance plénière de la Commission Perspectives du Réseau.

Le texte sera à insérer dans la DTR, afin que les indicateurs et les critères d'appréciation puissent être mis en œuvre pour le Schéma Décennal de développement du réseau de fin 2012.

---